



FÉDÉRATION
DES CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE
DU QUÉBEC

MÉMOIRE SUR :

**Plan d'action gouvernemental pour contrer la
maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022**

PRÉSENTÉ PAR :

LA FÉDÉRATION DES CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC

Rédaction :

Suzanne Blanchard, Centre d'Action bénévole de Montcalm
Fimba Tankoano, Fédération des centres d'action bénévole du Québec

Remerciements :

La FCABQ tient à remercier les CAB suivant pour leur contribution dans la rédaction de ce mémoire :

- Centre d'action bénévole de Montcalm
- Centre Communautaire Bénévole Matawinie
- Centre d'action bénévole des Seigneuries
- Centre d'action bénévole de Jonquière
- Regroupement des centres d'action bénévole de l'Estrie
- Centre d'action Bénévole le Nord-est

16 Mai 2016

TABLE DES MATIÈRES

La Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ).....	3
Les centres d'action bénévole (CAB).....	3
Introduction.....	4
1. Les préoccupations/constats au regard de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées	4
2. La perception du concept de bienveillance et du rôle qu'il pourrait jouer dans la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.....	7
3. Les pistes de solutions que vous proposez pour le plan d'action 2017-2022.....	8
Conclusion et recommandations.....	10
Liste des CAB membres de la FCABQ.....	11

La Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)

Créée en 1972, la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ) est un organisme à but non lucratif qui regroupe 115 centres d'action bénévole (CAB) présents partout au Québec. Elle a pour mission de mobiliser, soutenir et représenter les centres d'action bénévole (CAB) afin de stimuler la promotion, la reconnaissance et le développement des différentes pratiques de l'action bénévole au sein de la collectivité. Elle accomplit sa mission en représentant les CAB membres auprès des organisations publiques et privées de la société civile ; en défendant les intérêts de l'action bénévole, etc.

Les centres d'action bénévole (CAB)

En sa qualité de membre de la FCABQ, la mission d'un centre d'action bénévole consiste à promouvoir et développer l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des enjeux (socio-communautaire-humanitaire) qui concernent la population de son territoire. Pour le centre, le bénévolat est un instrument de développement personnel et social de même qu'une ressource significative pour la population en besoin d'aide matérielle et humaine. Réalité sociale inestimable, l'action bénévole est reconnue, encouragée et valorisée. Les valeurs véhiculées sont la justice, le partage, la valorisation des bénévoles, l'entraide, la dignité et la solidarité. Bien ancré dans son territoire, le CAB identifie particulièrement trois champs d'action pour la réalisation de sa mission : 1). le développement de l'action bénévole et communautaire à travers la promotion de l'action bénévole et le soutien aux bénévoles; 2). le soutien à la communauté par les services aux individus et le soutien aux organismes du milieu; 3). la gouvernance et la vie associative.

Au Québec, près de 30 000 bénévoles donnent de leur temps à diverses causes par le biais des CAB membres de la FCABQ. Ces bénévoles sont à l'œuvre principalement auprès des individus. Voici quelques exemples de services offerts aux populations : la popote roulante, l'accompagnement-transport médical, les visites et les téléphones d'amitié, la clinique d'impôt, le support aux proches aidants, l'aide aux courses, les repas communautaires, etc. On compte plus de 900 employés dans l'ensemble des CAB tandis que près de 1 000 administrateurs bénévoles forment les conseils d'administration des 115 membres de la FCABQ.

Introduction

La Fédération des centres d'action bénévole du Québec se réjouit du fait que le gouvernement ait entrepris une consultation dans le cadre de la rédaction d'un nouveau plan de lutte contre la maltraitance des aînés au Québec.

Pour la FCABQ et ses 115 CAB membres, les personnes aînées sont au cœur du développement social de leur collectivité grâce à leur participation active (à travers l'action bénévole) dans les projets et services offerts dans leur communauté.

Malgré le déploiement des 39 mesures inscrites dans le plan d'action 2010-2017, force est de constater qu'il subsiste encore trop de situations de maltraitance qui sont vécues par des personnes aînées au Québec.

Ce constat bien qu'alarmant n'est pas l'aveu d'un échec, mais bien au contraire du début d'un certain nombre de progrès mais qui restent encore insuffisants. Dans ce présent mémoire, nous allons brosser dans un premier temps un portrait rapide des préoccupations et constats faits par nos CAB sur le terrain. Ensuite, nous allons présenter notre vision du concept de la bientraitance. Nous terminerons en présentant une série de pistes de solutions et des recommandations devant améliorer les futures interventions qui seront ciblées dans le prochain plan d'action gouvernemental de 2017-2022.

1. Les préoccupations/constats au regard de la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées

La maltraitance découle de plusieurs facteurs incluant les caractéristiques de la personne, de l'auteur des mauvais traitements et des facteurs situationnels. Afin de permettre de dénouer une situation de maltraitance peu importe sa complexité, il est important de travailler sur plusieurs éléments simultanément. Les mesures entreprises dans le passé et tout particulièrement celles qui ont été mises en œuvre dans le plan d'action gouvernemental de 2010-2015/17 ont permis d'agir sur plusieurs d'entre eux.

Malgré les gains enregistrés par lesdites mesures, il reste tout de même des préoccupations et des constats soulevés parmi les membres de la FCABQ.

D'abord, nous constatons que nonobstant la mobilisation de différents acteurs pour contrer la maltraitance envers les aînés, il demeure qu'elle est encore trop présente envers les aînées. Plusieurs centres d'action bénévole ont à leur actif des employées qui ont été formées par les coordonnateurs de la maltraitance de l'Agence de santé et des services sociaux en plus d'avoir des travailleurs de milieu pour aînés, et malgré leurs séances d'information sur la maltraitance, offertes à toutes les communautés de leur MRC ainsi que les interventions réalisées, le constat est qu'il y a encore **beaucoup de préjugés sur la**

maltraitance, de la désinformation, la peur des représailles. Les personnes concernées ne viennent pas forcément à l'information et il faut donc travailler avec les personnes qui sont ouvertes à l'information, mais aussi utiliser ces personnes comme des ambassadrices dans le milieu dans l'espoir d'attirer d'autres personnes qui vivent des situations de maltraitance à aller vers les travailleurs de milieu pour une prise en charge.

À cela, il est bon d'ajouter le sentiment d'impuissance de l'entourage. Jusqu'où peuvent-ils agir en tant que témoin, ami, intervenant, professionnel?

« Lors de nos échanges, une question revenait souvent : «Est-ce qu'ils ont une certaine responsabilité dans le dénouement de la situation dont ils sont témoins? La peur des représailles est d'autant plus présente lorsque la personne âgée côtoie quotidiennement l'auteur des mauvais traitements. Comment va-t-il réagir lorsqu'elle va porter plainte?» Suzanne Blanchard - Centre d'action bénévole de Montcalm.

Une autre question qui se pose aux intervenants sur le terrain est de savoir comment rejoindre les personnes qui sont coupées de tout réseau social soit par culpabilité ou par honte, en raison de leur santé, provoqué par autrui ou en demeurant dans un domicile loin du village et du voisinage,? Comment établir ou conserver le lien de confiance sans mettre en péril notre relation et qu'elle cesse de nous voir? **Ainsi la question de l'accessibilité aux personnes isolées reste tout entière.**

Aussi, selon certaines situations, les gens se sentent impuissants devant des actes de maltraitance. L'aide peut être réfrénée par le type de lien que la personne a avec l'ainé. Par exemple : les limites de sa profession, le lieu de l'incident (dans un endroit public ou à domicile), les moyens ou la connaissance des ressources qu'ils ont à leur disposition, par la confidentialité et jusqu'où peuvent aller leurs responsabilités? Est-ce que leur responsabilité outre que celle de la moralité est définie? Autant de questions qui restent encore trop souvent sans réponse et qui freinent considérablement la capacité d'agir des gens sur le terrain.

« Les gens veulent venir en aide à l'ainé mais ils font face à des situations telles que : Est-ce que la caissière de l'institution financière peut informer l'ainé que la personne qui a une procuration retire plus que ce qu'elle avait l'habitude de retirer? Lors de la rédaction d'un document officiel (testament, procuration, mandat), comment un notaire peut informer l'ainé qu'il y a un risque de perdre ses avoirs ou que ses volontés ne sont pas réellement les siennes quand elle est accompagnée par l'auteur de mauvais traitements? Comment la direction ou les membres du conseil d'administration d'un HLM ou d'une résidence à but non lucratif, peuvent intervenir quand l'un des résidents soutire de l'argent ou intimide les autres résidents? » Suzanne Blanchard - Centre d'action bénévole de Montcalm.

De plus, bien que la sensibilisation, la prévention, l'intervention aient toutes pour prémisses d'offrir à la personne âgée les moyens nécessaires pour débiter les actions qui mettront fin

ou qui minimiseront les situations de maltraitance, il reste que c'est beaucoup de responsabilité, d'attentes et parfois de **pression de son entourage** pour se sortir de cette situation quand elle se trouve dans un état de vulnérabilité où l'énergie, la confiance en soi, le soutien extérieur est peu présent. Les raisons qui conduisent à l'abus sont multiples mais **des mesures éducatives, de sensibilisation, de répit, un code de vie ou une politique d'intimidation ou de harcèlement, du soutien communautaire ou public, etc., seraient des éléments complémentaires et aidant pour l'aîné victime de maltraitance.**

Par ailleurs, force est de constater qu'il a eu **de belles réalisations qui viennent renforcer notre espoir dans cette lutte.** Par exemple, les actions du PAM 2010-2017 ont permis pour la MRC Montcalm et la région de Lanaudière, de consolider les comités locaux luttant contre la maltraitance ou d'agir sur certains facteurs liés à la maltraitance lors des rencontres des tables de concertation en soutien à domicile. **Grâce à la Trousse SOS ABUS et le guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, tous les acteurs concernés par la problématique de la maltraitance ont pu être informés, mettre en commun la notion de maltraitance (types, facteurs, définition) et avoir accès à des outils afin d'agir plus rapidement auprès de leur communauté.**

Il est également important de **conserver les moyens et les outils qui sont déjà existants** et qui ont fait preuve d'efficacité, en plus de s'assurer de mécanismes pour soutenir et mettre à jour les connaissances des personnes intervenantes sur les ressources disponibles et sur les protocoles d'intervention. Parmi ces mécanismes, nous citerons **la mesure de la coordination régionale spécialisée** en matière de lutte contre la maltraitance. Les coordonnateurs (trices) ont démontré le souci d'être à l'écoute et près des comités locaux existants. Ceci a permis de se concerter sur diverses préoccupations, de faire connaître et partager les travaux entrepris par l'un ou l'autre des comités locaux des régions ou de ce qui se fait au niveau national.

Il faut aussi continuer la réalisation de bonnes **campagnes d'information nationales** et mettre davantage l'accent sur la journée sur la maltraitance afin de sensibiliser la population en général sur les différentes formes de maltraitance. Les campagnes de sensibilisation nationale ont donné une certaine crédibilité aux activités préventives ou à nos interventions. En effet, suite aux actions de sensibilisation, nous avons constaté que les gens s'ouvraient davantage aux animateurs, aux bénévoles ou aux intervenants et partageaient leur situation propre ou celle d'une connaissance. Ils désiraient connaître des moyens ou des ressources incluant **la ligne Aide Abus Aînés** afin de mettre fin à leur situation d'abus.

2. La perception du concept de bientraitance et du rôle qu'il pourrait jouer dans la lutte contre la maltraitance des personnes âgées

Ce concept est très intéressant et permettrait, selon nous, d'aborder la maltraitance sous un autre angle. La plupart sont en accord que le concept de bientraitance a une connotation plus positive que maltraitance. **C'est comme privilégier le mode solution au lieu de demeurer ciblé sur le problème.** Par contre, nous croyons qu'avant de promouvoir la bientraitance, il faut tenir compte de certains facteurs.

Comme mentionné dans le document, la notion de bientraitance est de plus en plus utilisée. Selon les définitions données, la bientraitance serait davantage liée aux personnes qui côtoient l'aîné vivant en résidence privée ou publique et ce, incluant les aidants et la famille qui visitent leur parent. Cette terminologie est de plus en plus connue des organismes communautaires et de certaines municipalités.

Certaines discussions ont eu lieu sur l'utilisation plus grande du terme *bientraitance* en substitution du mot maltraitance dans certaine documentation, publicité ou même dans des noms ou logo de comités locaux en maltraitance. **Cependant, la crainte soulevée à cet effet est que la population et les aînés seraient peut-être moins interpellés par cette nouvelle approche.** Par contre, si l'on **utilise les mots respect, dignité, bienveillance**, les gens sauraient immédiatement à quoi l'on fait référence et quels comportements vont confirmer s'il y a maltraitance/bientraitance ou non envers autrui.

« Dans certains cas, l'on a un peu plus de misère avec la bientraitance car souvent celle-ci sert de pansement sur le bobo au lieu de traiter le vrai problème de la maltraitance. Nous croyons qu'il faut régler la maltraitance pour ensuite développer la bientraitance. » Hélène Brochu - Centre d'action bénévole Le Nord.

Lorsque l'on parle de bientraitance, nous abordons également la **notion de lien de proximité**. En développant une culture de lien de proximité, nous mettons de l'avant l'approche de bientraitance. Les outils qui favorisent la création et le maintien de liens de proximité sont entre autres : avoir une attitude positive, de prendre le temps d'établir un lien de confiance, d'être à l'écoute, de respecter l'autre sans jugement, faire preuve de discrétion et de confidentialité, faire preuve d'une attitude respectueuse, d'avoir ou d'acquérir les connaissances (savoir, les bonnes façons de faire (savoir-faire) et les attitudes adéquates (savoir être) et pour terminer en tant qu'intervenant(e) utiliser une approche adéquate (rapports égalitaires, explications claires, établir avec la personne des objectifs réalistes et progressifs, souple dans l'application des outils).

En développant une culture de liens de proximité et une approche de bientraitance, les actions découlant de la promotion des deux (culture et approche) seraient un levier intéressant et aidant autant pour la prévention, le repérage, la formation et l'intervention en matière de maltraitance. Pour implanter cette culture de liens de proximité et l'approche

de la bientraitance, il faut sensibiliser, former les jeunes en intégrant ces notions dès leur formation professionnelle ou académique. Et afin de maintenir et nourrir cette culture et cette approche, la formation ce devrait être continue.

Il existe actuellement dans plusieurs régions **des exemples de bonnes pratiques**, des projets et des outils qui témoignent de comportements bientraitants à l'égard des personnes âgées. Voici quelques exemples provenant de la MRC Montcalm et de la région Lanaudière :

- Suite aux recherches en soutien à domicile de M. Mario Paquet, DSP Lanaudière, le Comité régional pour la promotion des liens de proximité de Lanaudière s'est mis sur pied afin de sensibiliser et de former tous les bénévoles, intervenants, gestionnaires et proches aidants de l'importance de développer des liens de proximité autant auprès des personnes que des partenaires.
- « Demain sera un autre jour » : est un atelier interactif sur la prévention de l'abus et de la maltraitance envers les âgés. Cet atelier a été créé afin de permettre un échange et une discussion avec les âgés ou les participants sur diverses situations de maltraitance et principalement sur les actions, comportements ou attitudes qui favorisent le respect mutuel et l'approche de bientraitance.
- La politique d'intimidation et de harcèlement du Centre d'action bénévole (CAB) de Montcalm et du comité Agir contre la maltraitance envers les âgés, accompagnée d'une politique de plaintes développée pour les logements sociaux et communautaires, qui peuvent être utilisés par les résidences privées. La FADOQ Lanaudière a adapté cette politique pour ses clubs locaux.
- Projet pilote pour les Ateliers : Ensemble, prévenons la maltraitance chez les âgés (ateliers favorisant l'autonomisation/ empowerment).

3. Les pistes de solutions que vous proposez pour le plan d'action 2017-2022

D'une façon globale, les CAB ont identifié plusieurs pistes de solutions à privilégier dans le plan d'action 2017-2022 :

- Mieux préciser les cibles quantitatives à atteindre.
- Favoriser l'autonomisation (empowerment) auprès des personnes âgées face à leur situation de vie. Très souvent, les proches sont mieux ciblés et mieux outillés que les âgés eux-mêmes. Cela les limite beaucoup face à leur pouvoir décisionnel, ce qui nourrit fortement la maltraitance. Il est essentiel de croire sincèrement au pouvoir décisionnel des personnes âgées. Celles-ci méritent davantage de reconnaissance face à leurs nombreuses capacités et leur expérience de vie non négligeable. Cela influencerait positivement, non seulement la maltraitance, mais l'âgisme également qui est une problématique concomitante.

- Moins diluer les ressources et appuyer correctement les initiatives les plus solides.
- Promouvoir la bienveillance et le bien vieillir devrait être inclus dans la démarche selon différents aspects de la vie. Exemple dans les émissions de TV, les publicités, les reportages, les revues, les politiques (ex : QADA et autres), l'accès aux services.
- Poursuivre et bonifier les mesures mises en place à l'intérieur du plan d'action 2010-2017 telles que la ligne téléphonique Abus Aide Aînés (LAAA), la coordination régionale et nationale et spécialisée en matière de lutte contre la maltraitance, la recherche et les campagnes de sensibilisation nationale. Continuer les campagnes nationales sur la maltraitance, offrir du support aux organismes concernés par les aînés par des formations, des conseils, des outils.
- Assurer un financement récurrent aux organismes communautaires pour développer des actions en matière de maltraitance en faisant l'engagement ou soutenant les travailleurs de milieu (ITMAV).
- Augmenter le financement pour le programme d'intervention communautaire en logement social et communautaire afin de desservir l'ensemble des logements sociaux et communautaires des territoires. Nommer une personne responsable au niveau ministériel afin de répondre et soutenir les gestionnaires et intervenants (es) en lien avec ce programme.
- Garantir un poste de police communautaire dans chaque région : lorsqu'un policier communautaire travaille avec le milieu et la population, il y a un lien de confiance qui s'établit avec les aînés et il devient plus facile pour eux de passer à l'action comme porter plainte et dénoncer la situation d'abus subit. Sensibiliser les policiers à la problématique de la maltraitance envers les aînés car lorsqu'ils doivent prendre une déposition, il n'est pas rare d'entendre encore que les policiers ne croient pas en l'aîné et vont même parfois à insinuer que ces derniers inventent le problème.
- Favoriser les programmes ou les actions qui permettent, en plus de sensibiliser, de guider (accompagner) ou de soutenir l'aîné dans ses démarches.
- Favoriser la transmission des nouveaux outils développés depuis 2010, nouvelle version de la Trousse SOS Abus.
- Développer et promouvoir les liens de proximité et l'approche de la maltraitance auprès de partenaires qui sont en contact avec les aînés et qui peuvent être liés de près ou loin en matière de maltraitance. Les actions entreprises auprès des pharmaciens, pompiers, médecins, livreurs, coiffeurs (es), permettront de rejoindre des personnes en situation de vulnérabilité.
- En résidence privée pour personnes âgées ou en établissement, favoriser les actions ou politiques qui diminuent le risque de représailles pour les aînés ou la famille qui désirent porter plainte ou dénoncer une situation de maltraitance soit d'un employé, d'un gestionnaire ou propriétaire d'une résidence privée, à but non lucratif ou d'un établissement; et mettre en place des programmes à long terme au lieu de projets qui permettent le développement de comité de vigilance dans les résidences privées tel que développé en projet pilote par l'AQDR de l'Assomption.
- Dans la communauté, soutenir le développement du logement social. Les démarches et la contribution financière que les petites municipalités rurales doivent

- entreprendre pour construire un logement social sont longues et ardues. Les citoyens se démobilisent et les aînés déménagent dans les municipalités voisines et même dans une autre région. Cette situation brise le réseau social de l'aîné et augmente la vulnérabilité ainsi que le risque de vivre une situation de maltraitance.
- Programme MADA : Améliorer le processus de consultation et de partenariat entre les municipalités et les organismes communautaires. Dans le développement des MADA, il y a eu des consultations pour élaborer un plan, mais il n'y a pas eu nécessairement un travail de collaboration et de partenariat pour la mise en place des actions. Certains volets tels que la maltraitance ou le programme PAIR ont été simplement effleurés pour laisser davantage de place pour la réalisation d'infrastructure.

Conclusion et recommandations

La FCABQ et ses CAB membres sont heureux de constater la volonté du gouvernement quant à la reconduction d'un nouveau plan d'action pour lutter contre la maltraitance des aînés.

En tant qu'acteurs de terrain, les CAB et leurs bénévoles sont des acteurs incontournables dans la mise en œuvre de stratégies probantes sur le terrain. C'est pourquoi, nous souhaitons fortement que le ministère responsable des aînés à travers son Secrétariat aux aînés s'assure de prise en compte des recommandations issues de ce processus de consultation.

La FCABQ et ses CAB souhaitent que le gouvernement supporte davantage le financement des organismes de base (ex : Centre d'action bénévole, organismes en maintien à domicile) qui côtoient quotidiennement et peuvent soutenir la clientèle cible.

Ce financement devra être récurrent pour permettre aux organismes communautaires d'engager des intervenants de milieu tel que l'ITMAV ou le programme d'intervention communautaire en logement social et communautaire. La diffusion des outils ou les résultats des recherches en matière de maltraitance doivent être une priorité.

En terminant, la FCABQ reste ouverte et disposée à collaborer avec le Secrétariat aux aînés dans la rédaction de ce nouveau plan d'action et aussi dans la mobilisation des CAB sur le terrain quand viendra le moment de sa mise en œuvre.

Liste des CAB membres de la FCABQ

Région 01 – Bas-Saint-Laurent (8 CAB)

Centre d'action bénévole Vallée de la Matapédia • Centre d'action bénévole Région Témis • Centre d'action bénévole de la région de Matane • Centre d'action bénévole La Mitis • Centre d'action bénévole de la Région de Rimouski – Neigette • Centre d'action bénévole des Seigneuries • Centre d'action bénévole Cormoran • Centre d'action bénévole des Basques

Région 02 – Saguenay / Lac-Saint-Jean (5 CAB)

Centre d'Action Bénévole du Lac • Centre d'action bénévole de Chicoutimi • Centre de bénévolat « Soif de Vivre » de La Baie • Centre d'action bénévole de Saint-Félicien • Centre d'action bénévole de Jonquière

Région 03 – Région de la Capitale Nationale (4 CAB)

Centre d'action bénévole de Québec • Centre d'action bénévole Aide 23 • Centre d'aide et d'action bénévole de Charlesbourg • Association Bénévole de Charlevoix

Région 04 – Mauricie (9 CAB)

Centre d'action bénévole du Rivage • Centre d'action bénévole de Grand-Mère • Carrefour d'action bénévole du Haut St-Maurice • Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé • Centre d'action bénévole La Moraine • Centre d'action bénévole Mékinac • Centre d'action bénévole des Riverains • Centre d'action bénévole Laviolette • Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan

Région 05 – Estrie (16 CAB)

Centre d'action bénévole des Sources • Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook • Centre d'action bénévole du Granit • Centre d'action bénévole de Magog (Carrefour du Partage) • Centre d'action bénévole Missisquoi-Nord • Centre d'action bénévole de Richmond • Centre d'action bénévole R.H. Rediker • Centre d'action bénévole Valcourt et Région • Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François • Centre d'action bénévole de Windsor • Centre d'action bénévole de Sherbrooke • Centre d'action bénévole de Bedford et environs • Centre d'action bénévole de Cowansville • Centre d'action bénévole de Farnham • Centre d'action bénévole de Granby • Centre d'action bénévole de Waterloo

Région 06 – Montréal (7 CAB)

Accès bénévolat / Centre d'action bénévole de l'Est de Montréal • Centre d'action bénévole Ouest de l'île / Volunteer West Island • Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville • Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies • Centre d'action bénévole de Montréal-Nord • Centre d'action bénévole de Montréal / Volunteer Bureau of Montréal • Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent

Région 07 – Outaouais (3 CAB)

Centre d'action bénévole Accès • Centre d'action bénévole de Gatineau • Centre d'action bénévole de Hull

Région 08 – Abitibi / Témiscamingue (2 CAB)

Centre de d'action bénévole l'Amicale • Centre de bénévolat de Rouyn-Noranda

Région 09 – Côte-Nord (5 CAB)

Centre de bénévolat Manicouagan • Centre d'action bénévole Le Nordest • Centre d'action bénévole de la Minganie • Centre de bénévolat de Port-Cartier • Centre d'action bénévole de Sept-Îles

Région 11 – Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine (8 CAB)

Centre d'action bénévole Gascons-Percé • Centre d'action bénévole Le Hauban • Centre d'action bénévole « La Grande Corvée » • Centre d'action bénévole Ascension Escuminac • Centre d'action bénévole des Îles de la Madeleine • Centre d'action bénévole des Chic-Chocs • Centre d'action bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle • Centre d'action bénévole Saint-Siméon / Port-Daniel

Région 12 – Chaudière / Appalaches (4 CAB)

Centre d'action bénévole Concert'Action • Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière • Centre d'entraide communautaire Bénévole de Montmagny • Centre d'action bénévole Beauce-Etchemin

Région 13 – Laval (1 CAB)

Centre de bénévolat et moisson Laval

Région 14 – Lanaudière (7 CAB)

Centre d'action bénévole D'Autray • Centre Communautaire bénévole Matawinie • Service Bénévole Comté L'Assomption • Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin • Centre d'action bénévole de Montcalm • Centre de bénévolat Brandon • Centre d'action bénévole des Moulins

Région 15 – Laurentides (7 CAB)

Centre d'action bénévole Association Solidarité Argenteuil • Centre d'Action Bénévole Léonie-Bélanger • Centre d'action bénévole Les Artisans de l'Aide • Centre d'action bénévole Saint-Jérôme • Centre d'action bénévole Laurentides • L'entraide bénévole des Pays-d'en-Haut • Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp

Région 16 – Montérégie (23 CAB)

Centre de Bénévolat Acton Vale • Centre d'action bénévole Beauharnois • Centre d'action bénévole du Grand Châteauguay • Centre d'action bénévole d'Iberville • Centre d'action bénévole de la Frontière • Centre d'entraide régional d'Henryville • La Mosaïque, Centre d'action bénévole et communautaire • Centre de bénévolat de la Rive Sud • Centre d'action bénévole la Seigneurie de Monnoir • Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu • Centre d'action bénévole Soulanges • Centre d'action bénévole « Les p'tits bonheurs » • Centre d'action bénévole de Saint-Césaire • Centre d'action bénévole de Saint-Hubert • Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe • Centre d'action bénévole de Saint-Jean-sur-Richelieu • Service d'Action Bénévole « Au cœur du Jardin » • L'Envolée Centre d'action bénévole Sainte-Julie • Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu • Centre d'action bénévole L'Actuel • Centre d'action bénévole de Boucherville • Centre d'action bénévole de Verchères • Centre d'action bénévole de Contrecoeur

Région 17 – Centre-du-Québec (6 CAB)

Centre d'action bénévole Drummond • Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre • Centre d'action bénévole de Nicolet • Centre d'action bénévole de l'Érable • Carrefour d'entraide bénévole des Bois-Francs • Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour